

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADAPTATION DU LOGEMENT

Aide à la complétude de la demande

Contact Allô Autonomie 0 801 801 100

Horaires : Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30 (hors jours fériés)

Acceptez-vous que l'Agence AutonomY utilise vos coordonnées pour vous contacter ou pour vous transmettre certains documents nécessaires à l'instruction de votre dossier ? ☐ OUI ☐ NON

J'ai lu et j'accepte les conditions de la charte usager (en pièce jointe) ☐ OUI ☐ NON

PERSONNE EN CHARGE DE LA DEMANDE

☐ Je suis le bénéficiaire

☐ Je suis un aidant proche Nom : Prénom : ☎ : @ :

☐ Je suis une personne (ou un organisme) désigné légalement (tuteur, curateur, sauvegarde de justice)

Nom : Prénom : ☎ : @ :

PERSONNE CONCERNÉE PAR LA DEMANDE

☐ Monsieur ☐ Madame Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse complète :

Code Postal : Ville :

Code interphone : Porte N° : Etage :

☎ Portable : ☎ Domicile : @Courriel :

PERSONNE A CONTACTER

Nom : Prénom : Préciser le lien :

☎ Tel : @Courriel

SITUATION DU DEMANDEUR

☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Vie maritale ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve)

Nombre de personnes habitant dans le logement :

Revenu fiscal de référence (ligne 25 avis d'impôts) **année n-1** de l'ensemble des personnes demeurant dans le logement :

Vous-même(s) : Autres personnes du foyer (détailler pour chaque personne) :

☐ En activité : ☐ Salarié ☐ Indépendant

☐ Retraité : Nom de la caisse principale Nom de la caisse complémentaire

☐ Autre :

Disposez-vous d'une mutuelle : ☐ oui ☐ non si oui, nom de la mutuelle

Êtes-vous :

☐ Bénéficiaire APA ☐ Bénéficiaire PCH si APA ou PCH, GIR N° de dossier :

☐ Carte d'invalidité ☐ Allocataire CAF si oui, n° matricule :

☐ MTP (Majoration Tierce Personne) ☐ AAH (Allocation pour Adulte handicapé)

☐ AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) ☐ ACTP (Allocation Compensatrice Tierce Personne)

Avez-vous besoin de l'aide d'une tierce personne pour réaliser certains gestes : ☐ oui ☐ non

Prêt à Taux Zéro (« PTZ ») dans les 5 dernières années : ☐ oui ☐ non

La personne a déjà un dossier auprès de : ☐ PACT Yvelines / SOLIHA Yvelines Essonne ☐ l'Agence AutonomY

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADAPTATION DU LOGEMENT

LE LOGEMENT

☐ Maison individuelle ☐ Appartement ☐ Autre :

Année de construction : Nombre de Pièces : Surface :

Niveau de confort général ressenti dans le logement : ☐ 1 (mini) ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 (maxi)

STATUT D'OCCUPATION

☐ Propriétaire occupant(e) Date d'acquisition :

☐ Locataire : ☐ parc privé ☐ parc social Nom du bailleur :

☐ Hébergé(e) : ☐ par un locataire ☐ par un propriétaire

Le propriétaire du logement a-t-il déjà donné son accord de principe concernant des adaptations : ☐ oui ☐ non

La demande concerne la résidence principale : ☐ oui ☐ non

MOTIF DE LA DEMANDE

Problématiques rencontrées :

La personne a-t-elle déjà chuté dans son domicile : ☐ oui ☐ non si oui, dans quelle pièce :

Les besoins concernent : ☐ Aides techniques ☐ Aides Domotique ☐ Travaux d'adaptation du logement
(petits équipements) (automatisation équipements)

Nature des travaux demandés par la personne :

☐ Adaptation de la salle de bains et des sanitaires :

☐ Douche ☐ Lavabo/vasque ☐ WC ☐ Salle de bains complète

☐ Circulation intérieure :

☐ Accès à l'étage ☐ Passage de portes ☐ Passage de seuils ☐ Mains courantes / Barres d'appui ☐ Autre :

☐ Aménagement de pièce :

☐ Chambre ☐ Cuisine ☐ Séjour Autre :

☐ Accessibilité extérieure :

☐ Cheminement extérieur ☐ Passage de marches ☐ Mains courantes / Barres d'appui

☐ Porte d'entrée ☐ Garage ☐ Stationnement ☐ Autre :

☐ Sécurité / Utilisation des ouvertures

☐ Eclairage ☐ Fenêtres ☐ Volets ☐ Autre :

☐ Ne sait pas / souhaite bénéficier d'une évaluation à domicile

NIVEAU D'ACCOMPAGNEMENT SOUHAITE

☐ Réalisation d'un diagnostic ☐ Assistance administrative ☐ Accompagnement / Travaux

Si vous disposez déjà des pièces suivantes, merci de les joindre à votre dossier :

☐ Argumentaire d'un autre ergothérapeute ☐ Devis

Informations complémentaires / contraintes concernant visite à domicile :

Comment avez-vous connu l'Agence AutonomY ?

Information sur le traitement des données personnelles à destination du demandeur d'adaptation du logement

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'adaptation de votre logement auprès de l'Agence AutonomY. Dans le cadre de cette demande, l'Agence AutonomY a besoin de votre accord pour transmettre aux différents prestataires partenaires (évaluateurs, financeurs et professionnels du bâtiment) des données et pièces de votre dossier.

Pour la réalisation des diagnostics habitats, l'Agence AutonomY sous-traite l'évaluation et les préconisations pour l'adaptation du logement, à l'un des prestataires mentionnés sur la liste que vous pourrez trouver à partir du lien suivant : agence-autonomy.fr/favoriser-un-habitat-adapte-et-inclusif. Afin que le prestataire missionné dispose des éléments nécessaires à la réalisation de cette visite à domicile, nous avons besoin de votre accord pour leur transmettre les données suivantes :

- Nom, prénom, coordonnées téléphoniques, adresses mail et postale de l'utilisateur
- Contact d'un proche avec son téléphone et son mail
- Bénéficiaire d'aides sociales (APA, PCH, AAH, ACTP, AEEH, MTP, titulaire d'une carte d'invalidité, allocataire de la CAF)
- Caractéristiques de la demande
- Caractéristiques du logement

A la suite de votre accord, nous transmettrons ces données au sous-traitant du pôle Habitat qui prendra directement contact avec vous pour vous proposer une visite à votre domicile.

Pour la réalisation de devis, l'Agence AutonomY vous accompagne dans vos démarches de recherches de prestataires en vous fournissant une liste d'entreprises référencées que vous pourrez trouver à partir du lien suivant : agence-autonomy.fr/favoriser-un-habitat-adapte-et-inclusif. Lors de cette accompagnement l'Agence AutonomY peut être amenée, avec votre accord, à transmettre aux prestataires de votre choix les données et documents suivants :

- Nom, prénom, coordonnées téléphoniques, adresses mail et postale de l'utilisateur
- Contact d'un proche avec son téléphone et son mail
- Caractéristiques de la demande
- Caractéristiques du logement
- Partie préconisation du compte rendu du diagnostic ergothérapeute

Pour l'accompagnement à la recherche d'aides financières, l'Agence AutonomY instruit les demandes auprès des organismes partenaires identifiés sur la liste que vous pourrez trouver à partir du lien suivant : agence-autonomy.fr/favoriser-un-habitat-adapte-et-inclusif. Dans le cadre de l'instruction de ces dossiers, avec votre accord, les données et documents suivants peuvent être communiqués :

- Nom, prénom, coordonnées téléphoniques, adresses mail et postale de l'utilisateur
- Contact d'un proche avec son téléphone et son mail
- Bénéficiaire d'aides sociales (APA, PCH, AAH, ACTP, AEEH, MTP, titulaire d'une carte d'invalidité, allocataire de la CAF)
- Caractéristiques de la demande
- Caractéristiques du logement
- Partie préconisation du compte rendu du diagnostic ergothérapeute
- Avis d'imposition
- Compte rendu de l'ergothérapeute
- Pièce d'identité
- Livret de famille

Conformément à la législation en vigueur, la transmission de données sans votre accord est interdite.

Veuillez noter que vous ne devez pas débiter les travaux sans accord de l'Agence AutonomY. L'accord est donné soit par autorisation spécifique de démarrage des travaux de l'Agence AutonomY soit par réception/signature du plan de financement prévisionnel avec les accords de financement des organismes financeurs. Si vous démarrez les travaux avant, vous ne pourrez pas bénéficier des financements demandés, hors demande PCH/Fond Départemental de Compensation du Handicap.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

COUPON REPONSE A DESTINATION DE L'AGENCE AUTONOMY (à renvoyer par mail ou adresse postale)

Mentions d'information RGPD (règlement général de protection des données)

Information sur le responsable de traitement

Le traitement de la demande d'aménagement du logement est mis en œuvre par le Département des Yvelines.

Information sur la base juridique du traitement/de la collecte de données

Vos données sont collectées dans le cadre de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 portant égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées sur l'intérêt légitime du cadre légal.

Vos coordonnées sont également collectées dans le cadre du Code de l'action sociale et des familles : articles L134-1 et suiv., L231-19, L232-1 à L232-10, L232-15, L232-25, L245-9, R314-158, R232-1, R232-4, R232-5, R232-6, R232-7, R232-9, R232-10, R232-11, R232-12, R232-13, R232-16, R232-17, R232-18, R232-19, R232-23, R232-27, R232-28, R232-29, R232-61, D232-31.

Information sur les données à fournir obligatoirement en raison d'un contrat/obligation légale et conséquences en cas de non-fourniture

Ces données sont nécessaires à l'exécution du traitement de la demande déposée.

Obligation de fourniture des informations, ainsi que les conséquences éventuelles de leur non-fourniture.

Les données indiquées par astérisque sont nécessaires à l'instruction et à l'évaluation de la demande. La non-fourniture de ces informations peut affecter la qualité du traitement de la demande.

Information sur la durée de conservation et les éventuels destinataires

Vos données sont conservées pendant une durée de conservation légale conformément aux droits en vigueur et sont réservées à l'usage du traitement de la demande de personnes en situation de handicap. Elles ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires légaux mentionnés sur la fiche de traitement RGPD.

Comment vous pouvez exercer vos droits ?

Conformément à la réglementation applicable, vous pouvez demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de limitation et de portabilité de vos données.

Information sur le DPO nommé auprès de la CNIL

Le Délégué à la Protection des Données du département nommé auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) peut être contacté à l'adresse email suivante : dpo@yvelines.fr, dpomdp@yvelines.fr ou donneespersonnelles@agence-autonomy.fr; ou par courrier à Délégué à la Protection des données, Hôtel du Département, 2, place André Mignot, 78 012 VERSAILLES

cedex, pour toutes informations relatives à la protection de vos données.

Information sur la possibilité d'introduire une requête auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

NOM :

PRENOM :

Date :

☐ J'autorise

☐ Je n'autorise pas

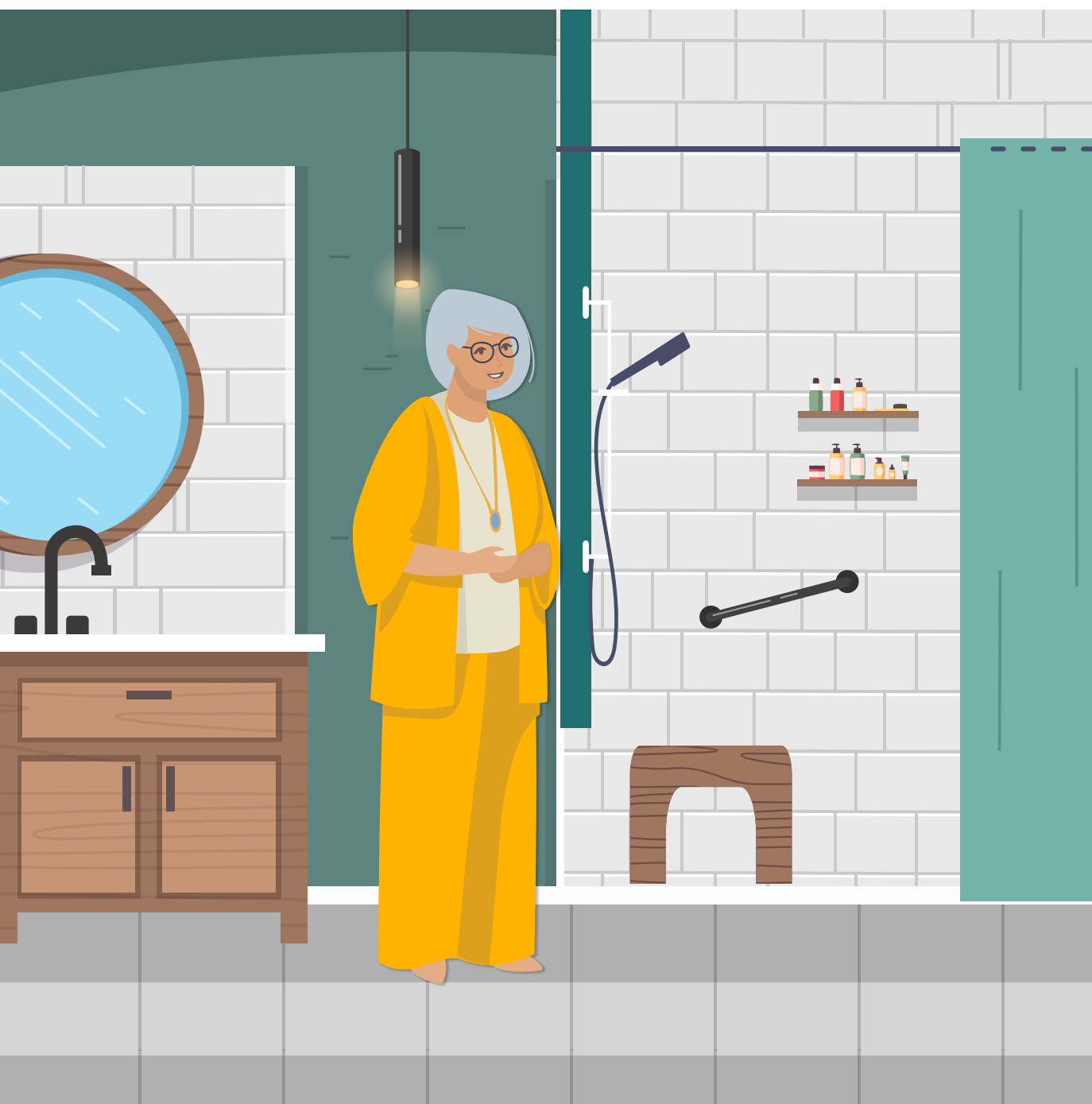
L'Agence Autonomie à transmettre ces informations aux prestataires réalisant le diagnostic Habitat et/ou aux prestataires réalisant les travaux, ainsi qu'aux organismes susceptibles de concourir au financement de mon projet de travaux

Envoi du coupon réponse à l'Agence Autonomie par voie postale : 17 rue Albert Thomas 78130 Les Mureaux

Par voie électronique : habitat@agence-autonomy.fr

CHARTE USAGER

Accompagnement pour l'adaptation
de votre logement



Pourquoi cette charte ?

Ce document vous explique :

- Les étapes pour faire des travaux afin de **mieux vivre chez vous en meilleure sécurité et confort**.
- Ce que fait le **Pôle Habitat** pour vous aider.
- Ce que **vous devez faire**.
- Des **informations utiles** à connaître.

L'équipe du Pôle Habitat est à votre disposition dans un **esprit de respect et de bienveillance réciproque**.

Les aides disponibles

Vous pouvez bénéficier de plusieurs aides à l'adaptation de l'habitat comme :

- **Ma Prime Adapt'** (de l'ANAH – Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat)
- **PCH** (Prestation de compensation du handicap)
- **Fonds de compensation du handicap** (FDCH)
- **APA** (Aide pour les personnes âgées en perte d'autonomie)
- **Aides extra-légales du Département**

Vous êtes éligible à au moins l'une de ces aides, l'équipe du Pôle habitat vous propose un **accompagnement gratuit**.



Vous pouvez avoir **plusieurs aides en même temps**, selon votre situation.

Vos besoins peuvent évoluer, un **nouveau projet** peut alors être proposé.

Étape 1 – Éligibilité : Vérifier vos droits

Vous êtes bénéficiaire de l'APA ou de la PCH, vous devez prendre contact avec le **Pôle Autonomie Territoriale (PAT)** qui suit votre dossier. Le PAT envoie ensuite votre demande au **Pôle Habitat**.

Le Pôle Habitat :

- Vous informe sur les aides possibles.
- Vérifie si vous pouvez en bénéficier.
- Vous oriente vers d'autres aides si besoin.

Vous devez :

- Remplir les formulaires (voir Annexe 1).
- Fournir les documents demandés (voir Annexe 2).
- Lire et accepter cette charte.



Si vous êtes **locataire**, vous devez avoir **l'accord écrit du propriétaire**.

Ne commencez pas les travaux avant d'avoir les accords officiels (sauf cas particulier pour la PCH).

Étape 2 – Diagnostic à domicile

Le Pôle Habitat :

- Organise la visite avec un prestataire ergothérapeute qui discute avec vous de vos besoins. Il vous propose des recommandations pour améliorer votre confort et sécurité dans votre logement.
- Vous envoie un **compte rendu avec les recommandations**.

Vous devez :

- Être présent le jour du rendez-vous, ou prévenir de votre absence au moins 48h à l'avance.
- Donner votre accord sur les propositions.



Pour avoir des idées sur les solutions d'équipements et d'aménagements du bien vivre chez soi en confort et sécurité, vous pouvez visiter un **appartement de démonstration** (Les Mureaux ou Magny-les-Hameaux).

Contactez-nous :

- **habitat@agence-autonomy.fr**
- **01 30 83 69 10**

Étape 3 – Demander des devis

Vous devez :

- Contacter des entreprises.
- Obtenir **au moins 2 devis**.
- Envoyer vos devis au Pôle Habitat avec votre préférence.



Ne signez pas les devis avant l'accord de financement.

Le Pôle Habitat :

- Vous propose une liste d'entreprises spécialisées.
- Vérifie les devis par rapport aux préconisations de l'ergothérapeute
- Estime le montant des travaux éligibles



Attention aux arnaques !

Ne donnez jamais vos documents (avis d'imposition, carte d'identité, RIB) à des inconnus.

Ne signez rien dans l'urgence (**pas de salle de bain à 1€**).

Il n'y a pas de label obligatoire pour ce type de travaux.

Étape 4 – Le plan de financement

Le Pôle Habitat :

- Vous envoie un **plan de financement provisoire** avec les aides possibles et votre part non prise en charge.
- Dépose les demandes d'aides aux organismes financeurs.
- Vous envoie un **plan définitif**, vous pouvez alors commencer les travaux.

Vous devez :

- Dire si vous acceptez le plan.



Si vous dites non, le dossier est clôturé.



Vous devez **avoir les fonds** pour avancer l'argent.

Certains organismes peuvent accorder **une avance**.

Les factures doivent correspondre aux devis validés.

Étape 5 – Réalisation des travaux

Vous devez :

- **Attendre tous les accords** des organismes financeurs sollicités avant de commencer les travaux.
- **Contacter l'entreprise** retenue pour signer le devis retenu.
- **Démarrer les travaux dans l'année** et les **terminer dans les 3 ans**.



En cas de dépassement de ces délais, les aides peuvent être annulées.

- Payer la totalité des factures à l'entreprise.
- Envoyer les **factures réglées** au Pôle Habitat.



Le Pôle Habitat reste votre interlocuteur en cas de problème dans la réalisation des travaux.

Prévenez-nous si quelque chose change dans votre projet.

Étape 6 – Paiement des aides

Le Pôle Habitat :

- Fait une **visite de fin de travaux** (ou vérifie avec des photos).
- Demande le versement des aides aux organismes financeurs.

Vous devez :

- Répondre au questionnaire de satisfaction.



Vous devez **informer le Pôle Habitat quand vous avez reçu les aides**.

Merci pour votre collaboration !

Nous contacter



01 30 83 69 10



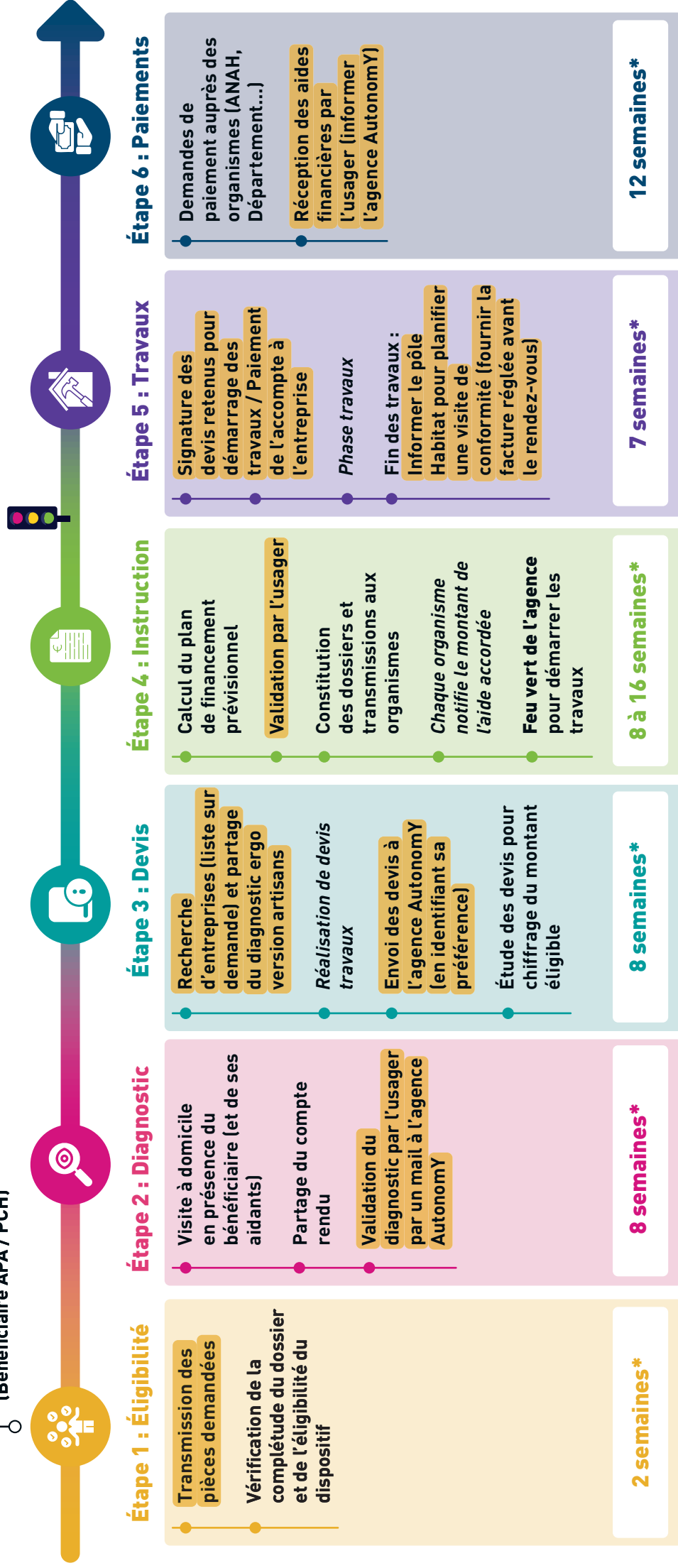
habitat@agence-autonomy.fr



**17 rue Albert Thomas
78130 Les Mureaux**

Les 6 étapes et les délais

— Demande adressée par le Pôle d'Autonomie Territorial
(Bénéficiaire APA / PCH)



Global : 12 mois

LÉGENDE : Actions réalisées par le Pôle Habitat (et ses sous-traitants)

Actions réalisées par le bénéficiaire des aides ou ses aidants

Actions réalisées par organismes extérieurs (financeurs, entreprises, BTP)

*Délais moyens (hors dossiers urgents) et sans prise en compte des aléas extérieurs (délais de réponses des financeurs, de l'utilisateur, des entreprises du BTP...)

Contact Pôle Habitat
habitat@agence-autonomy.fr
01 30 83 69 10

FICHE DE RENSEIGNEMENT - HABITAT AGENCE AUTONOMY - ADAPTATION DU LOGEMENT

Aide à la complétude de la demande

Contact Allô Autonomie 0 801 801 100

Horaires : Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30 (hors jours fériés)

LISTE DES PIECES A FOURNIR (en PDF)

- ☐ Fiche de renseignements Agence Autonomy ;
- ☐ Formulaire de consentement
- ☐ En cas de régime de protection juridique, fournir une photocopie du jugement de tutelle, de curatelle ou de sauvegarde de justice ;
- ☐ Photocopie de toutes les pages du dernier avis d'imposition N-1 comprenant le revenu fiscal de référence (pièces à fournir pour l'ensemble des personnes occupant le logement) ;
- ☐ Un Relevé d'identité (RIB) en PDF indiquant les NOM et PRENOM du demandeur.

Pour les personnes locataires :

- ☐ Accord écrit et signé de votre propriétaire ou bailleur autorisant les travaux.

Pour les personnes retraitées :

- ☐ Pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : copie de la notification d'accord.

Pour les personnes handicapées :

- ☐ Photocopie de la carte d'invalidité ;
- ☐ Pour les bénéficiaires de la Prestation Compensatoire du Handicap (P.C.H) : Copie de la notification d'accord.

Autres pièces éventuelles à fournir selon situation et droits ouverts en cours :

- ☐ Prestation spécifique dépendance (PSD) / ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) / MTP (Majoration pour Tierce Personne / AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) / AAH (Allocation pour l'Adulte Handicapé) : Copie de la décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
- ☐ Photocopie de la carte mobilité inclusion
- ☐ Pour les personnes de moins de 70 ans non bénéficiaires de la PCH ou de l'APA fournir un certificat médical attestant que l'état de santé du demandeur nécessite la réalisation de travaux

Envoi du formulaire, du consentement et de l'ensemble des pièces

par voie postale : 17 rue Albert Thomas 78130 Les Mureaux

par mail : habitat@agence-autonomy.fr

Mail : habitat@agence-autonomy.fr